



L'hebdomadaire Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 8 novembre 2017 à Kosyam. Plusieurs dossiers étaient sur la table dont la relecture du décret portant attribution des bourses d'études et la question d'apurement de la dette des médias. L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC), à l'issue d'un audit sur la gestion des bourses d'études, de stages et des aides financières, avait suggéré la suppression de la bourse spéciale.

Aujourd'hui, cette recommandation est une réalité. En effet, le Conseil des ministres qui s'est tenu hier mercredi 8 novembre 2017 a adopté un décret qui consacre la suppression de cette bourse spécifique. Pour le ministre de la Communication et des Relations avec le parlement, Rémis Fulgance Dandjinou, ce décret va permettre une meilleure transparence et une bonne gestion des bourses. A l'écouter, la bourse spéciale était gérée de façon discrétionnaire par le ministre en charge de l'enseignement supérieur. «Une partie de cette bourse était aussi attribuée au ministère des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'extérieur pour les enfants des agents du département de retour de leur mission diplomatique», a-t-il expliqué. Le présent décret consacre désormais 13 types de bourses et pour cette année, 2300 bourses ont été attribuées, foi du ministre. Le gouvernement a, au cours de ce Conseil, réajusté les horaires de la journée continue de travail. A compter du 1er janvier 2018, les heures de travail sont fixées de 7 h 30 à 12h 30 et 13h à 16. Pour la journée du vendredi, la reprise du travail dans la soirée est prévue pour 13 h 30 et la fin pour 16h30. Ces nouvelles mesures, selon le porte-parole du gouvernement, découlent d'une évaluation faite par l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) et le Bureau burkinabè de suivi-évaluation. De l'étude qui a concerné 3037 personnes des 45 provinces, il ressort que plus de 60% des enquêtés sont satisfaits de la journée continue.

Apurement de la dette de la presse

La ministre déléguée chargée du budget, Clémence Edith Yaka, a fait le point sur le dossier d'apurement de la dette de la presse. A l'heure actuelle, le ministre Dandjinou a relevé que sur 406 dossiers, 336 ont été traités et plus de 801 millions de F CFA sont payés ou en cours de l'être. Il a aussi fait part d'une situation qui mérite une attention particulière. «Des dossiers d'une valeur de plus de 425 millions de F CFA ont été transmis aux DAF des différents ministères afin que les organes de presse puissent les enregistrer au titre de contrat. A la date d'aujourd'hui, le ministère des Finances n'a pas encore reçu de retour», a-t-elle regretté.

Puis de souligner que le Premier ministre a sollicité une rencontre avec les patrons de presse afin que chacun s'imprègne de la réalité des faits. Le ministre de la Communication a réagi à propos de la déclaration de la rédaction de la télévision nationale du Burkina. Cette note l'incrimine d'avoir ordonné l'annulation de l'émission «Sur la brèche» qui avait pour invité, l'ancien ministre en charge de la culture, Tahirou Barry. A entendre le ministre, il n'y est pour rien. «Je ne suis pas le directeur de publication des médias, je ne peux pas décider de ce qui passe dans les médias» a-t-il déclaré. C'est le conseil d'administration qui décide, a-t-il poursuivi. Et de conclure: «Je prends acte que nous avons une rédaction de la télévision nationale qui est très engagée pour la défense de la liberté de la presse.»

Abdoulaye BALBONE

Sidwaya